

Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

N°2021-028

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Séance du samedi 27 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le samedi 27 mars à 10h le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021 Date d'affichage 23/03/2021

<u>Etaient présents</u>: Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13 Procurations : 3

<u>Étaient absents excusés</u>: Monsieur David LECARPENTIER et Madame Anaïs LAUTRU ont donné leur pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Béatrice GUÉGAN a été élue secrétaire de séance.

AUTORISATION DE DEMANDE DE RECOURS A L'AVOCAT DE LA COMMUNE

Rapporteur: Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Afin de préparer et établir le ou les actes définitifs concernant la cession à titre grâcieux des parements amont et aval du barrage de la Guéhardière avec les parcelles afférentes appartenant à la propriétaire de l'étang, il nous faudra sans doute faire appel à l'avocat de la commune.

Monsieur Le Maire demande autorisation au Conseil Municipal de faire appel à l'avocat en cas de besoin.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

SLO

Pour: 13 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 29 mars 2021.
Le Maire, Anthony ROULLIER

Envoyé en préfecture le 01/04/2021 Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 01/04/2021

ID: 053-215300260-20210327-2021_028-DE

